

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date d'impression : 25 mars 2025

Version numéro 3 (remplace la version 2)

Révisé le : 25 mars 2025

* **Section 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société**

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial : COMPAGNIE DE REVÊTEMENT DE SOL 2K A

Numéro d'article : 0020775904, 0020776004, 0020776104, 0020776204, 0020776304

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Utilisation de la substance/du mélange : revêtement

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur :

Remmers GmbH

Bernhard-Remmers-Str. 13

49624 Loeningen

Tél. : 05432/83-0

Télécopieur : 05432/3985

Informations fournies par :

Service de sécurité des produits : Tél. : 05432/83 -138 ou -335 ou -509

Courriel : ehs@remmers.de

1.4 Numéro d'urgence :

Centre antipoison Nord - Ligne d'assistance téléphonique 24h/24 : +49 (0)551 19240 Centre

antipoison Autriche - Ligne d'assistance téléphonique 24h/24 : +43 (0)1 406 43 43

Numéro d'urgence transport disponible 24h/24 :

en Allemagne : 0800 181 7059

Aux États-Unis et au Canada : 1-800-424-9300 À l'extérieur

des États-Unis et du Canada : 001-703-527-3887

* **Section 2 : Dangers potentiels**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Lésions oculaires. 1 H318 Provoque de graves lésions oculaires.

2.2 Éléments d'identification

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

Pictogrammes de danger :



GHS05

Mot signal : Danger

Éléments déterminants du danger pour l'étiquetage :

adduit de polyamine

Avertissements de danger :

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

Consignes de sécurité :

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du

P102

produit. Tenir hors de portée des enfants.

(Suite en page 2)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date d'impression : 25 mars 2025

Version numéro 3 (remplace la version 2)

Révisé le : 25 mars 2025

Nom commercial : COMPAGNIE DE REVÊTEMENT DE SOL 2K A

hydrofuge-outlet.fr

(Suite de la page 1)

P280 Portez une protection oculaire/ faciale.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes
 Rincez. Retirez les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées.
 Continuez à rincer.

P310 Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers**Résultats de l'évaluation PBT et vPvB PBT :**

Sans objet.

vPvB : Sans objet.**Détermination des propriétés endocriniennes néfastes** Sans objet.

* **Section 3 : Composition/Informations sur les ingrédients**

3.2 Mélanges**Description:** Mélange des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Ingrédients dangereux [% m/m] :		
CAS : 260549-92-6	adduit de polyamine Blessure oculaire 1, H318	≥20-<30%
CAS : 13463-67-7 EINECS : 236-675-5	dioxyde de titane Substance pour laquelle une limite d'exposition professionnelle commune s'applique	≥10-<20%
CAS : 112926-00-8 Numéro CE : 601-214-2 N° d'immatriculation : 01-2119379499-16-XXXX	Substance de gel de silice synthétique non cristalline pour laquelle une limite d'exposition professionnelle communautaire s'applique	≥0,25-≤0,5%
CAS : 77-99-6 EINECS : 201-074-9 N° d'immatriculation : 01-2119486799-10-XXXX	Triméthylolpropane Rép. 2, H361	≥0,1-≤0,25%

Informations Complémentaires:

Le libellé des avertissements de danger énumérés se trouve dans la section 16.

* **Section 4 : Mesures de premiers secours**

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de symptômes ou en cas de doute, consultez un médecin. **Après inhalation** : Emmenez la personne concernée à l'extérieur, à l'air frais, et essayez de la calmer. **Après contact avec la peau** : Consultez un médecin si l'irritation cutanée persiste. **Après le contact visuel** :

Rincez vos yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en gardant les paupières ouvertes et consultez un médecin.

Après avoir avalé : Consultez immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Indications d'une assistance médicale immédiate ou d'un traitement spécial : traitement symptomatique

* **Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Agents extincteurs**Agents extincteurs appropriés :**

Brumeux

Jet d'eau

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie avec les environs.

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange : Du monoxyde de carbone (CO) peut être libéré lors d'un incendie.

dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Dans certaines conditions d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques ne peut être exclue.

5.3 Instructions pour la lutte contre l'incendie**Équipement de protection spéciale :**

Portez un appareil respiratoire autonome.

(Suite page 3)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date d'impression : 25 mars 2025

Version numéro 3 (remplace la version 2)

Révisé le : 25 mars 2025

Nom commercial : COMPAGNIE DE REVÊTEMENT DE SOL 2K A

(Suite de la page 2)

Portez une combinaison de protection

complète. **Plus d'informations**

Refroidir les conteneurs fragiles à l'aide d'un jet d'eau.

Les eaux d'incendie contaminées doivent être collectées séparément et ne doivent en aucun cas être rejetées dans le réseau d'égouts. Les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures à utiliser en cas d'urgence :

Assurez une ventilation adéquate.

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

6.2 Mesures de protection de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans le sol. Diluer abondamment avec de l'eau.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Pomper les plus grandes quantités, les absorber avec un matériau absorbant, rincer les petites quantités, éliminer les eaux usées conformément à la réglementation.

Appliquer l'agent neutralisant.

Éliminer les matériaux contaminés comme déchets conformément à l'article 13.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité, voir la section 7. Pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle, voir la section 8. Pour plus d'informations sur l'élimination, voir la section 13.

* Section 7 : Manutention et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans danger : À utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés.

7.2 Conditions de stockage sûr, compte tenu des incompatibilités : Stockage :

Exigences relatives aux locaux et conteneurs de stockage : Bien refermer le récipient après usage, ne pas conserver à une température inférieure à 0 °C. **Instructions de stockage :** À conserver séparément des agents oxydants. **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Conserver le récipient dans un endroit bien aéré. Protéger du gel.

Bien refermer le récipient. **Classe de stockage (TRGS 510) :** 10

Classification selon l'ordonnance allemande sur la sécurité et la santé au travail (BetrSichV) :-

* Section 8 : Limitation et contrôle de l'exposition / Équipement de protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Composants à surveiller présentant des valeurs limites liées au lieu de travail :	
CAS : 13463-67-7 Dioxyde de titane	
GUERRE anthropique	Valeur à long terme : $1,25 \times 10^{-12}$ mg/m ³ (II) ; alvéolaire ; inhalable ; AGS, DFG, Y
CAS : 112926-00-8 Gel de silice synthétique non cristallin	
MAK	Valeur à long terme : 0,02 mg/m ³ (voir section V)

Informations Complémentaires : Les listes en vigueur au moment de leur création ont servi de base.

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Dispositifs de contrôle technique appropriés Pour plus de détails, voir la section 7. **Mesures de protection individuelles, par exemple les équipements de protection individuelle. Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de tabac à priser au travail. Protégez votre peau avec une pommade protectrice.

Nettoyez soigneusement votre peau après le travail et avant les pauses. Évitez tout contact avec les aliments, les boissons et les aliments pour animaux. Retirez immédiatement les vêtements contaminés.

(Suite page 4)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date d'impression : 25 mars 2025

Version numéro 3 (remplace la version 2)

Révisé le : 25 mars 2025

Nom commercial : COMPAGNIE DE REVÊTEMENT DE SOL 2K A

(Suite de la page 3)

Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

Les informations suivantes concernant les équipements de protection individuelle (EPI) sont données à titre indicatif. Le choix des EPI nécessaires doit être évalué par l'employeur en fonction des tâches à effectuer et des conditions locales. Si l'évaluation des risques sur site conclut à l'absence de danger pour le salarié, le port des EPI peut être dispensé ou leur étendue adaptée en conséquence.

protection respiratoire Pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

Protection des mains

Gants à longs poignets. Gants de protection.

Le matériau du gant doit être imperméable et résistant au produit/tissu/préparation.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de percée, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants :

caoutchouc nitrile

Par exemple, les gants Tricotril de KCL. Épaisseur de la couche : 1,5 mm ; la perméabilité dépend des conditions d'utilisation, conformément aux spécifications du fabricant après un maximum de 480 minutes (DIN EN 374). D'autres gants de catégorie 3 selon la norme EN 374 peuvent également convenir. Les instructions des documents TRGS 401 et DGV Information 212-007 doivent être respectées.

Le choix du gant idéal dépend non seulement de sa matière, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, et varie d'un fabricant à l'autre. Le gant étant composé de plusieurs matériaux, sa durabilité est imprévisible et doit donc être testée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau du gant :

Les temps de percée déterminés selon la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas mesurés en conditions réelles d'utilisation. Par conséquent, une durée de port maximale de 50 % du temps de percée est recommandée.

Le temps de pénétration exact peut être obtenu auprès du fabricant ou du fournisseur.

protection des yeux/du visage

Visière de protection.

Lunettes de sécurité à étanchéité parfaite conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle : Vêtements de protection pour le travail. **limiter et surveiller l'exposition environnementale**

Utiliser des contenants appropriés pour éviter toute contamination de l'environnement. Empêcher tout déversement dans les égouts ou les eaux de surface et souterraines.

Des informations sur la limitation et le suivi de l'exposition environnementale peuvent être trouvées dans la section 6.

* **Section 9 : Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base Informations générales

État de la matière

Fluide

Couleur

D'après le nom du produit, de

Odeur:

type amine

Seuil olfactif :

Non déterminé

Point de fusion/point de congélation : Point

Indéterminé.

d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Non déterminé

inflammabilité

Sans objet.

Limites inférieures et supérieures d'explosion :

inférieures :

Indéterminé.

supérieur:

Indéterminé.

Point d'éclair:

> 100 °C

Température d'inflammation

Sans objet.

Température de décomposition :

Indéterminé.

Valeur du pH :

Le mélange est insoluble (dans l'eau).

(Suite page 5)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date d'impression : 25 mars 2025

Version numéro 3 (remplace la version 2)

Révisé le : 25 mars 2025

Nom commercial : **COMPAGNIE DE REVÊTEMENT DE SOL 2K A**

(Suite de la page 4)

Viscosité: Viscosité cinématique dynamique à 20 °C : Solubilité Eau: Coefficient de distribution n-octanol/eau (valeur logarithmique) Pression de vapeur à 20 °C : Densité et/ou densité relative Densité à 20 °C : Densité relative : Densité de vapeur :		Indéterminé. 400 mPas Entièrement miscibles. Indéterminé. 23 hPa 1,5 g/cm ³ Indéterminé. Indéterminé.
9.2 Autres informations : Regarder: Formulaire: Informations importantes concernant la santé, la protection de l'environnement et la sécurité. Propriétés explosives : Test de séparation par solvant : Solvants organiques : VOC UE : Contenu solide : Changement d'état Taux d'évaporation :		Fluide Le produit n'est pas explosif. < 3 % 0,0% 65,0% Indéterminé.
Informations sur les classes de danger physique : Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs Gaz inflammables Aérosols Gaz comburants Gaz sous pression Liquides inflammables Solides inflammables Substances et mélanges autoréactifs Liquides pyrophoriques Solides pyrophoriques Substances et mélanges auto-échauffants ; substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau ; liquides comburants Solides oxydants peroxydes organiques Substances et mélanges corrosifs pour les métaux Substances/mélanges désensibilisés et articles contenant des explosifs		Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet.

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Aucune décomposition ne se produit lorsque le stockage et la manipulation sont effectués conformément aux instructions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : De la chaleur est dégagée lors des réactions avec les acides.
 Réactions avec les agents oxydants.

10.4 Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.5 Matériaux incompatibles : Acides

(Suite page 6)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date d'impression : 25 mars 2025

Version numéro 3 (remplace la version 2)

Révisé le : 25 mars 2025

Nom commercial : COMPAGNIE DE REVÊTEMENT DE SOL 2K A

hydrotage-outlet.fr

(Suite de la page 5)

10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun en cas d'utilisation conforme à l'usage prévu.**Section 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs DL50/CL50 pertinentes pour la classification :** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Effet corrosif/irritant sur la peau :**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions/irritations oculaires graves : Provoque de graves lésions oculaires.**Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau :**D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **mutagénicité des cellules germinales**D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Cancérogénicité :** D'après les donnéesdisponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour la reproduction :** D'après les donnéesdisponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une****exposition unique :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité spécifique****pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée :** D'après les données disponibles, les critères de classificationne sont pas remplis. **Risque d'aspiration :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés endocriniennes**

Aucun des ingrédients n'est inclus.

*** Section 12 : Informations environnementales****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.**12.2 Persistance et dégradabilité :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.**12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.**12.4 Mobilité dans le sol :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB PBT :**

Sans objet.

vPvB : Sans objet.**12.6 Propriétés endocriniennes néfastes**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets nocifs : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Informations****écologiques complémentaires : Informations générales :**

Ne doit pas être rejeté non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou les eaux réceptrices.

Classe de danger pour l'eau (WGK) 2 : danger important pour l'eau

Ne laissez pas ce produit pénétrer dans les nappes phréatiques, les cours d'eau ou les égouts. Même de

petites quantités qui s'infiltrent dans le sol peuvent présenter un risque pour l'eau potable.

Section 13 : Instructions d'élimination**13.1 Procédures de traitement des déchets**

Les matériaux non durcis doivent être éliminés comme déchets dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

Une fois durcis, les petites quantités peuvent être éliminées comme déchets de construction ou ordures ménagères.

Les codes de déchets indiqués sont une recommandation basée sur l'utilisation prévue de ce produit. Selon les conditions spécifiques d'utilisation et d'élimination sur le site de l'utilisateur, d'autres codes de déchets peuvent s'appliquer.

Catalogue européen des déchets :

08 01 11*	Déchets de peinture et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

Emballage non nettoyé :**Recommandation :**

Élimination conformément à la réglementation officielle.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

(Suite page 7)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date d'impression : 25 mars 2025

Version numéro 3 (remplace la version 2)

Révisé le : 25 mars 2025

Nom commercial : COMPAGNIE DE REVÊTEMENT DE SOL 2K A

hydrofuge-outlet.fr

(Suite de la page 6)

Agent de nettoyage recommandé : De l'eau, éventuellement additionnée de produits nettoyants.**Section 14 : Informations sur les transports**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	Sans objet.
14.2 Désignation d'expédition ONU appropriée : ADR, IMDG, IATA	Sans objet.
14.3 Classes de danger liées au transport : Classe ADR, ADN, IMDG, IATA	Sans objet.
14.4 Groupe d'emballage : ADR, IMDG, IATA	Sans objet.
14.5 Risques environnementaux : Polluant marin :	Non.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Sans objet.
14.7 Transport maritime de marchandises en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Sans objet.
Transport/détails supplémentaires :	Non classé comme marchandise dangereuse conformément à la réglementation ci-dessus.
Règlement type des Nations Unies :	Sans objet.

Article 15 : Règlementation juridique

15.1 Réglementations/législation spécifique en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement concernant la substance ou le mélange

Directive 2012/18/UE**Substances dangereuses listées par nom - ANNEXE I :** Aucun des ingrédients n'est inclus.**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de restriction : 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des ingrédients n'est inclus.

Réglementations nationales :**Classe de danger aquatique : WGK**

2 : très dangereux pour l'eau, selon

AwSV.

Autres réglementations, restrictions et interdictions - Fiche**d'information BG :**

Règle DGUV 113-012 (BGR 227) « Activités avec des résines époxy » M

004 (BGI 595) « Irritants/substances corrosives »

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.*** Section 16 : Autres informations**

Les informations fournies sont basées sur nos connaissances actuelles ; elles ne constituent toutefois pas une garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucune relation contractuelle juridiquement contraignante. Veuillez vous référer aux fiches techniques correspondantes pour connaître les spécifications de livraison.

Phrases pertinentes :

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

H361 Peut altérer la fertilité ou nuire à l'enfant à naître. **Classification selon le règlement****(CE) n° 1272/2008** Propriétés toxicologiques : Méthode de calcul. Propriétés physiques :

D'après les données d'essais.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant des données sur les substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
--	--

(Suite page 8)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date d'impression : 25 mars 2025

Version numéro 3 (remplace la version 2)

Révisé le : 25 mars 2025

Nom commercial : COMPAGNIE DE REVÊTEMENT DE SOL 2K A

hydrofuge-outlet.fr

(Suite de la page 7)

Service émetteur de la fiche technique :Département EHS / Sécurité des produits**Numéro de version de la version précédente :**2 **Abréviations et acronymes :**

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : Code maritime international pour les marchandises

dangereuses ; IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ;

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) ;

CL50 : Concentration létale à 50 %

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique vPvB :

Très persistant et très bioaccumulatif

Lésions oculaires 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1. Toxicité pour la

reproduction 2 : Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2.

*** Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.**

Ce document annule et remplace toutes les versions précédentes. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent nos connaissances actuelles et sont conformes à la législation nationale et européenne. Cependant, les conditions d'utilisation spécifiques de l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées à la section 1 sans autorisation écrite. Il incombe à l'utilisateur de se conformer à toutes les réglementations légales applicables.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit et ne constituent pas une garantie de ses propriétés. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs dans la version imprimée.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date d'impression : 25 mars 2025

Version numéro 3 (remplace la version 2)

Révisé le : 12 novembre 2024

Section 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial : REVÊTEMENT DE SOL 2K COMP B

Numéro d'article : 7760

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Fonction technique : Agent de revêtement

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur :

Remmers GmbH

Bernhard-Remmers-Str. 13

49624 Loeningen

Tél. : 05432/83-0

Télécopieur : 05432/3985

Informations fournies par :

Service de sécurité des produits : Tél. : 05432/83 -138 ou -335 ou -509

Courriel : ehs@remmers.de

1.4 Numéro d'urgence :

Centre antipoison Nord - Ligne d'assistance téléphonique 24h/24 : +49 (0)551 19240 Centre

antipoison Autriche - Ligne d'assistance téléphonique 24h/24 : +43 (0)1 406 43 43

Numéro d'urgence transport disponible 24h/24 :
en Allemagne : 0800 181 7059

Aux États-Unis et au Canada : 1-800-424-9300 À l'extérieur

des États-Unis et du Canada : 001-703-527-3887

Section 2 : Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Irritation cutanée. 2

H315 Provoque une irritation cutanée. H319

Irritation oculaire. 2

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilité cutanée 1

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'identification

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

Pictogrammes de danger :



GHS07 GHS09

Mot signal : Danger

Éléments déterminants du danger pour l'étiquetage :

Produit de la réaction : bisphénol A-épichlorhydrine ; résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre) ≤ 700) Résines de bisphénol-F-épichlorhydrine MG < 700

(Suite en page 2)

Nom commercial :**REVÊTEMENT DE SOL 2K COMP B**

(Suite de la page 1)

[[[2-éthylhexyl)oxy]méthyl]oxirane
PRODUITS DE RÉACTION DU 2,2-DIMÉTHYLPROPANE-1,3-DIOL AVEC LE 1-CHLORO-2,3-ÉPOXYPROPANE

Avertissements de danger :
H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité :
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit. P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/une protection oculaire/faciale.
P391 Recueillir le liquide répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale règlements.

2.3 Autres dangers
Résultats de l'évaluation PBT et vPvB PBT :
Sans objet.
vPvB :Sans objet.
Détermination des propriétés endocriniennes néfastesSans objet.

Section 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges
Description:résine époxy modifiée

Ingrédients dangereux [% m/m] :		
CAS : 25068-38-6 NLP : 500-033-5 Numéro d'index : 603-074-00-8 N° d'enregistrement : 01-2119456619-26-XXXX	Produit de la réaction : bisphénol A-épichlorhydrine ; résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre)≤700) Toxicité aquatique chronique de catégorie 2, H411 ; Irritation cutanée de catégorie 2, H315 ; Irritation oculaire de catégorie 2, H319 ; Sensibilisation cutanée de catégorie 1, H317, EUH205 Limites de concentration spécifiques : Irritation cutanée. 2 ; H315:C≥5 % Irritant pour les yeux. 2 ; H319 : C≥5%	≥50-≤70%
CAS : 28064-14-4 NLP : 500-006-8 N° d'immatriculation : 01-2119454392-40-XXXX	Résines bisphénol-F-épichlorhydrine MG < 700 Toxicité aquatique chronique de catégorie 2, H411 ; Irritation cutanée de catégorie 2, H315 ; Sensibilité cutanée de catégorie 1, H317	≥10-<20%
CAS : 2461-15-6 EINECS : 219-553-6 N° d'immatriculation : 01-2119962196-31-XXXX	[[[2-éthylhexyl)oxy]méthyl]oxirane Irritation cutanée. 2, H315 ; Sensibilité cutanée. 1, H317	≥5-<10%
Numéro CE : 701-333-0 N° d'immatriculation : 01-2120759332-55-XXXX	PRODUITS DE RÉACTION DU 2,2-DIMÉTHYLPROPANE-1,3-DIOL AVEC LE 1-CHLORO-2,3-ÉPOXYPROPANE Irritation cutanée. 2, H315 ; Irritation oculaire. 2, H319 ; Sensibilité cutanée. 1, H317 ; Toxicité aquatique chronique. 3, H412	≥5-<10%
CAS : 5131-66-8 EINECS : 225-878-4 Numéro d'index : 603-052-00-8 N° d'enregistrement : 01-2119475527-28-XXXX	3-Butoxypropan-2-ol Irritation cutanée. 2, H315 ; Irritation oculaire. 2, H319	≥5-<10%

Informations Complémentaires:
Le libellé des avertissements de danger énumérés se trouve dans la section 16.

(Suite page 3)

Nom commercial : **REVÊTEMENT DE SOL 2K COMP B**

hydrofuge-outlet.fr

(Suite de la page 2)

Section 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales :

En cas de symptômes ou de doute, consulter un médecin. Ne pas administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Après inhalation :

Emmenez la personne malade à l'extérieur, à l'air frais, et rassurez-la. Assurez-vous qu'elle respire bien et, par précaution, consultez un médecin. Si elle est inconsciente, placez-la en position latérale de sécurité et transportez-la.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. **Après le contact visuel :**

Rincez les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en gardant les paupières ouvertes. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Après avoir avalé : Consultez immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants : Effet irritant sur la peau et les yeux.

4.3 Indications d'une assistance médicale immédiate ou d'un traitement spécial : traitement symptomatique

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés :

mousse

Jet d'eau

Brumeux

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone, le sable ou la terre ne conviennent qu'aux petits incendies.

Adaptez les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange : Du monoxyde de carbone (CO) peut être libéré lors d'un incendie.

Dans certaines conditions d'incendie, des traces de substances toxiques ne peuvent être exclues, telles que le chlorure d'hydrogène (HCl).

5.3 Instructions pour la lutte contre l'incendie

Équipement de protection spéciale :

Portez un appareil respiratoire autonome. Portez une combinaison de protection complète.

Plus d'informations

Refroidir les conteneurs fragiles à l'aide d'un jet d'eau.

Les résidus d'incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

Collecter séparément les eaux d'incendie contaminées ; elles ne doivent en aucun cas pénétrer dans le réseau d'égouts.

* Article 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures à utiliser en cas d'urgence :

Assurez une ventilation adéquate.

6.2 Mesures de protection de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/le sol.

Ne pas introduire dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de pollution des rivières, des lacs ou des canalisations d'eaux usées, en informer les autorités compétentes conformément à la réglementation locale.

En cas d'intrusion dans les cours d'eau ou les égouts, avertissez les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Pomper les plus grandes quantités, les absorber avec un matériau absorbant, rincer les petites quantités, éliminer les eaux usées conformément à la réglementation.

Éliminer les matériaux contaminés comme déchets conformément à l'article 13.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité, voir la section 7. Pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle, voir la section 8. Pour plus d'informations sur l'élimination, voir la section 13.

(Suite page 4)

Nom commercial : **REVÊTEMENT DE SOL 2K COMP B**

(Suite de la page 3)

* Section 7 : Manutention et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans danger : À utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés.

7.2 Conditions de stockage sûr, compte tenu des incompatibilités : Stockage :

Exigences relatives aux locaux et conteneurs de stockage : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. **Instructions de stockage :** À conserver séparément des aliments. **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Conserver le récipient dans un endroit bien aéré. Protéger du gel.

Bien refermer le récipient. **Classe de stockage (TRGS 510) :** 10

Classification selon l'ordonnance allemande sur la sécurité et la santé au travail (BetrSichV) :-

* Section 8 : Limitation et contrôle de l'exposition / Équipement de protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Composants présentant des valeurs limites liées au lieu de travail qui doivent être surveillés :

CAS : 2461-15-6 [[(2-éthylhexyl)oxy]méthyl]oxirane

MAK Voir la section IVe

Informations Complémentaires : Les listes en vigueur au moment de leur création ont servi de base.

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Dispositifs de contrôle technique appropriés : À utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés.

Mesures de protection individuelles, par exemple les équipements de protection individuelle. Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de tabac à priser au travail. Protégez votre peau avec une pommade protectrice.
Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements contaminés.
Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

Les informations suivantes concernant les équipements de protection individuelle (EPI) sont données à titre indicatif. Le choix des EPI nécessaires doit être évalué par l'employeur en fonction des tâches à effectuer et des conditions locales. Si l'évaluation des risques sur site conclut à l'absence de danger pour le salarié, le port des EPI peut être dispensé ou leur étendue adaptée en conséquence.

protection respiratoire Pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

Protection des mains

Gants imperméables. Gants à longs poignets. Gants de protection.

Le matériau du gant doit être imperméable et résistant au produit/tissu/préparation.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de percée, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants :

caoutchouc butyle

Par exemple, Butoject de KCL, des gants de protection chimique fabriqués en caoutchouc butyle pur ou en caoutchouc nitrile.

Par exemple, les gants Tricotril de KCL. Épaisseur de la couche : 1,5 mm ; la perméabilité dépend des conditions d'utilisation, conformément aux spécifications du fabricant après un maximum de 480 minutes (DIN EN 374). D'autres gants de catégorie 3 selon la norme EN 374 peuvent également convenir. Les instructions des documents TRGS 401 et DGUV Information 212-007 doivent être respectées.

Le choix du gant idéal dépend non seulement de sa matière, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, et varie d'un fabricant à l'autre. Le gant étant composé de plusieurs matériaux, sa durabilité est imprévisible et doit donc être testée avant utilisation.

(Suite page 5)

Nom commercial : **REVÊTEMENT DE SOL 2K COMP B**

(Suite de la page 4)

Temps de pénétration du matériau du gant :
Les temps de percée déterminés selon la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas mesurés en conditions réelles d'utilisation. Par conséquent, une durée de port maximale de 50 % du temps de percée est recommandée.

Le temps de pénétration exact peut être obtenu auprès du fabricant ou du fournisseur.

protection des yeux/du visage

Visière de protection.

Lunettes de sécurité à étanchéité parfaite conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle : Vêtements de protection pour le travail. **Limiter et**

surveiller l'exposition environnementale

Utiliser des contenants appropriés pour éviter toute contamination de l'environnement. Empêcher tout déversement dans les égouts ou les eaux de surface et souterraines.

Des informations sur la limitation et le suivi de l'exposition environnementale peuvent être trouvées dans la section 6.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base Informations générales

État de la matière

Fluide

Couleur

Jaunâtre.

Odeur:

aromatique

Seuil olfactif :

Non déterminé

Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Indéterminé.

> 105 °C

inflammabilité

Sans objet.

Limites inférieures et supérieures d'explosion : inférieures :

Indéterminé.

supérieur:

Indéterminé.

Point d'éclair:

84 °C

Température d'inflammation

Sans objet.

Température de décomposition :

Indéterminé.

Valeur du pH :

Indéterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique dynamique à 20 °C :

Indéterminé.
200 mPas

Solubilité

Eau:

Non miscibles ou seulement légèrement miscibles.

Coefficient de distribution n-octanol/eau (valeur logarithmique)

résine époxy pure

Pression de vapeur :

Indéterminé.

Densité et/ou densité relative.

Densité à 20 °C :

1,11 g/cm³

Densité relative :

Indéterminé.

Densité de vapeur :

Indéterminé.

9.2 Autres informations :

Regarder:

Formulaire:

Fluide

Informations importantes concernant la santé, la protection de l'environnement et la sécurité.

Propriétés explosives :

Le produit n'est pas explosif. < 3%

Test de séparation par solvant :

Solvants organiques :

10,5%

Changement d'état

Taux d'évaporation :

Indéterminé.

Informations sur les classes de danger physique :

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Sans objet.

(Suite page 6)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date d'impression : 25 mars 2025

Version numéro 3 (remplace la version 2)

Révisé le : 12 novembre 2024

Nom commercial : REVÊTEMENT DE SOL 2K COMP B

hydrofuge-outlet.fr

(Suite de la page 5)

Gaz inflammables	Sans objet.
Aérosols	Sans objet.
Gaz comburants	Sans objet.
Gaz sous pression	Sans objet.
Liquides inflammables	Sans objet.
Solides inflammables	Sans objet.
Substances et mélanges autoréactifs	Sans objet.
Liquides pyrophoriques	Sans objet.
Solides pyrophoriques	Sans objet.
Substances et mélanges auto-échauffants ; substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau ; liquides comburants	Sans objet.
Solides oxydants	Sans objet.
peroxydes organiques	Sans objet.
Substances et mélanges corrosifs pour les métaux	Sans objet.
Substances/mélanges désensibilisés et articles contenant des explosifs	Sans objet.

Section 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** :Aucune autre information pertinente n'est disponible.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Aucune décomposition ne se produit lorsque le stockage et la manipulation sont effectués conformément aux instructions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :Réactions avec des agents oxydants puissants.**10.4 Conditions à éviter** :Aucune autre information pertinente n'est disponible.**10.5 Matériaux incompatibles** :Aucune autre information pertinente n'est disponible.**10.6 Produits de décomposition dangereux :**Aucun en cas d'utilisation conforme aux
instructions. Aucun en cas de stockage correct.*** Section 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë** :D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs DL50/CL50 pertinentes pour la classification :****CAS : 25068-38-6 Produit de réaction : Bisphénol-A-épichlorhydrine ; résine époxy
(moyenne numérique du poids moléculaire)≤700)**

Oralement DL50 > 10 000 mg/kg (rat)

Dermique DL50 > 2 000 mg/kg (rat)

Effet corrosif/irritant sur la peau :Provoque une irritation cutanée.**Lésions/irritations oculaires graves** :Provoque une grave irritation des yeux. **Sensibilisation des voies respiratoires/de la****peau** :Peut provoquer des réactions allergiques cutanées. **mutagénicité des cellules germinales**D'après les données
disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Cancérogénicité** :D'après les données disponibles, les critèresde classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour la reproduction** :D'après les données disponibles, les critères de
classification ne sont pas remplis. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique** : D'aprèsles données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles
en cas d'exposition répétée** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Risque****d'aspiration** :D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés endocriniennes**

Aucun des ingrédients n'est inclus.

(Suite page 7)

Nom commercial : **REVÊTEMENT DE SOL 2K COMP B**

(Suite de la page 6)

* **Section 12 : Informations environnementales**

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB PBT :

Sans objet.

vPvB : Sans objet.

12.6 Propriétés endocriniennes néfastes

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets nocifs : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Remarque:** Toxique pour les poissons. **Informations écologiques complémentaires : Informations générales :**

selon AWSV

Classe de risque hydrique (WGK) 2 : risque considérablement élevé pour l'eau

Ne pas laisser ce produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts. Même de faibles quantités s'infiltrant dans le sol peuvent présenter un risque pour l'eau potable. Ce produit est également toxique pour les poissons et le plancton présents dans les cours d'eau.

Toxique pour les organismes aquatiques

Section 13 : Instructions d'élimination

13.1 Procédures de traitement des déchets

Les codes de déchets mentionnés sont une recommandation basée sur l'utilisation prévue de ce produit. Selon les conditions d'utilisation et d'élimination spécifiques au site de l'utilisateur, d'autres codes de déchets peuvent s'appliquer. Le matériau durci peut être éliminé comme déchet de construction.

Catalogue européen des déchets :	
08 01 11*	Déchets de peinture et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage non nettoyé :

Recommandation :

Élimination conformément à la réglementation officielle.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

* **Section 14 : Informations sur les transports**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	Sans objet.
14.2 Désignation d'expédition ONU appropriée : ADR, IMDG, IATA	Sans objet.
14.3 Classes de danger liées au transport :	
Classe ADR, ADN, IMDG, IATA	Sans objet.
14.4 Groupe d'emballage : ADR, IMDG, IATA	Sans objet.
14.5 Risques environnementaux : Polluant marin :	Oui
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur :	Sans objet.
14.7 Transport maritime de marchandises en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Sans objet.

(Suite page 8)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date d'impression : 25 mars 2025

Version numéro 3 (remplace la version 2)

Révisé le : 12 novembre 2024

Nom commercial : REVÊTEMENT DE SOL 2K COMP B

hydrofuge-outlet.fr

(Suite de la page 7)

Transport/détails supplémentaires :	
ADR	
Remarques :	En emballages ≤ 5 L/kg non classés comme marchandises dangereuses.
IMDG	
Remarques :	En emballages ≤ 5 L/kg non classés comme marchandises dangereuses.
IATA	
Remarques :	En emballages ≤ 5 L/kg non classés comme marchandises dangereuses.
Règlement type des Nations Unies :	Sans objet.

*** Article 15 : Règlementation juridique**

15.1 Réglementations/législation spécifique en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement concernant la substance ou le mélange

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses listées par nom - ANNEXE I : Aucun des ingrédients n'est inclus.

Catégorie Seveso E2 Dangereux pour l'eau

Seuil de quantité (en tonnes) pour une utilisation dans les établissements de classe inférieure

200 t Seuil de quantité (en tonnes) pour une utilisation dans les établissements de catégorie

supérieure 500 t **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de restriction : 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des ingrédients n'est inclus.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - MATIÈRES PRÉCIEUSES À UTILISATION RESTREINTE POUR EXPLOSIFS (Limite supérieure de concentration pour une autorisation au titre de l'article 5(3))

Aucun des ingrédients n'est inclus.

Annexe II - Précurseurs d'explosifs à déclarer

Aucun des ingrédients n'est inclus.

Réglementation nationale : Instructions techniques

relatives au contrôle de la qualité de l'air :

Classe	Pourcentage
NK	≥5- <10

Classe de danger aquatique : WGK

2 : très dangereux pour l'eau, selon

AwSV.

Autres réglementations, restrictions et interdictions Document APME : « Résines époxy et durcisseurs. Toxicologie, sécurité au travail, environnement » **Fiche d'information BG :**

Règle DGUV 113-012 (BGR 227) « Activités avec des résines époxy » M

004 (BGI 595) « Irritants/substances corrosives »

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

*** Section 16 : Autres informations**

Les informations fournies sont basées sur nos connaissances actuelles ; elles ne constituent toutefois pas une garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucune relation contractuelle juridiquement contraignante. Veuillez vous référer aux fiches techniques correspondantes pour connaître les spécifications de livraison.

Phrases pertinentes :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Nocif

H412 pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205 Contient des composés époxy. Peut provoquer une réaction allergique.

(Suite page 9)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date d'impression : 25 mars 2025

Version numéro 3 (remplace la version 2)

Révisé le : 12 novembre 2024

Nom commercial : REVÊTEMENT DE SOL 2K COMP B

(Suite de la page 8)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Propriétés toxicologiques : Méthode de calcul. Propriétés
physiques : D'après les données d'essais.

Effet irritant/corrosif pour la peau ; lésions oculaires graves/irritation oculaire ; sensibilisation cutanée Dangereux pour les masses d'eau - danger à long terme (chronique) pour les masses d'eau	La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant des données sur les substances conformément au règlement (CE) n°. 1272/2008.
--	---

Service émetteur de la fiche technique :Département EHS / Sécurité des produits**Date de la version précédente :**19 septembre 2023 **Numéro de version de la****version précédente :**2 **Abréviations et acronymes :**

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : Code maritime international pour les marchandises

dangereuses ; IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ;

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) ;

CL50 : Concentration létale à 50 %

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique vPvB :

Très persistant et très bioaccumulatif

Irritation cutanée 2 : Effet irritant/corrosif pour la peau – Catégorie 2

Irritation oculaire 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Sensibilisation cutanée 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Polluants aquatiques chroniques de catégorie 2 : Dangereux pour les masses d'eau – danger à long terme pour les masses d'eau – Catégorie 2

Polluants aquatiques chroniques de catégorie 3 : Dangereux pour les masses d'eau – danger à long terme pour les masses d'eau – Catégorie 3

*** Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.**

Ce document annule et remplace toutes les versions précédentes. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent nos connaissances actuelles et sont conformes à la législation nationale et européenne. Cependant, les conditions d'utilisation spécifiques de l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées à la section 1 sans autorisation écrite. Il incombe à l'utilisateur de se conformer à toutes les réglementations légales applicables.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit et ne constituent pas une garantie de ses propriétés. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs dans la version imprimée.